



Import de lunettes

Par Venzo

Bonjour,

Nous sommes une entreprise qui souhaite importe des produits liés à la sécurité routière (gilet, brassards, etc...).

Nous envisageons d'importer un nouveau produit d'Asie : des lunettes de vision nocturne, destinées à la conduite de nuit. Avant de les importer, nous souhaiterons savoir si ce produit doit avoir un marquage/label CE?

Le fabricant nous indique qu'il n'a pas de certification quelconque.

Cela posera-t-il un problème au moment du dédouanement? Voici le code douanier du produit : 900490

Bien cordialement,

Vanessa Sand pour la société DRIVECASE